

## HONORAIRES TRANSACTION\*

TRANCHE PRIX DE VENTE €	HONORAIRES* TTC**
< 99 999	7 000 € Forfaitaires
100 000 à 149 999	7,5 %
150 000 à 199 999	7,3 %
200 000 à 249 999	7 %
250 000 à 299 999	6,5 %
300 000 à 349 999	6 %
350 000 à 399 999	5,8 %
400 000 à 449 999	5,5 %
450 000 à 499 999	5,3 %
500 000 à 599 999	5 %
600 000 à 699 999	4,5 %
700 000 à 799 999	4,3 %
800 000 à 899 999	4 %
900 000 à 1 000 000	3,9 %
> 1M	3,8 %

**Honoraires à la charge du vendeur, sauf convention contraire prévue au mandat avec le vendeur.**

**\*Honoraires sur le prix de vente frais d'agence inclus.**

**\*\* Honoraires arrondie à la centaine d'euros.**

**Forfait Parking : 4 500 €**

**Forfait Garage : 5 500 €**

TVA au taux légal en vigueur au moment de la transaction comprise,

Dans le cadre d'une délégation de mandat de vente, les honoraires et conditions applicables restent ceux du mandat du délégant.

Mandat promotion en appel d'offre : 4,50 % TTC sur le prix de vente

Conseil vente à la découpe ou division parcellaire : tarif de vacations horaires + honoraires de transaction

Les honoraires sont exigibles le jour de la réalisation effective de la vente par acte notarié. Une note d'honoraire sera impérativement remise au client pour paiement.

## HONORAIRES EN DEHORS DES MISSIONS DU MANDAT DE GESTION OU DE VENTE

Avis de valeur vénale ou locative : en dehors de tout projet de vente ou de gestion (pour succession, donation, décision judiciaire ou impôt sur la fortune immobilière ...) : dans un rayon de 10km autour de l'agence : 100 euros TTC + 2€/m<sup>2</sup> TTC (minimum 200 € TTC). Au-delà de 10 km de l'agence, +3€ TTC par km.

Déductible sur les honoraires de transaction si l'agence vend le bien dans l'année suivant l'avis de valeur.

Consultation juridique ou technique avec la direction : 180 euros TTC / heure

Vacation horaire avec un collaborateur : 120 € TTC / heure

Tarification en vigueur au 02/10/2023

Honoraires maximums facturés